



## INFO-CITOYEN(NE)S : MAI 2017

Pour toute information : 726-2717

[www.maisonnette.ca](http://www.maisonnette.ca)

### Réunions régulières du Conseil municipal

9 mai 2017

13 juin 2017

\* Les réunions régulières ont toujours lieu à 19h00, à la Mairie de Maisonnette.

### Heures d'ouverture de la mairie

Lundi au jeudi : 8h00 à 16h30

Vendredi : 8h00 à 13h00

### Heures d'ouverture de la Salle du mieux-être

Lundi au samedi : 6h00 à 22h00

Dimanche : 12h00 à 17h00

---

## RAMASSAGE DES BRANCHES

Suite à la crise du verglas, plusieurs personnes ont des dégâts de branches sur leur terrain.

La compagnie Northeast Tree Trimming effectuera le déchiquetage des branches le **16 mai** prochain. Vous êtes responsable de placer vos branches en bordure de la route. Nous vous demandons de placer la plus grosse extrémité des branches du côté du chemin. Veuillez noter que les troncs, les souches et les branches qui ne seront pas en bordure de la route ne seront pas ramassés. La compagnie passera seulement dans les rues et sur le chemin principal et non dans les chemins de terre.

Nous désirons aussi vous informer que les feux de plus de 3 mètres sont interdits par le ministère des Ressources naturelles pour une durée indéterminée. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le 1-866-458-8080.



---

## ÉLECTION PARTIELLE

Des élections partielles auront lieu le 15 mai prochain pour le Village de Maisonnette. Le poste vacant était celui de conseiller/conseillère. Trois candidats sont dans la course :

- Michèle Poirier
- Nicolas Boudreau
- Lucio Cordisco

En tant que citoyens il est dans votre devoir de voter, car votre vote peut faire toute la différence.



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU FESTIVAL DES HÛÎTRES DE MAISONNETTE

L'assemblée générale annuelle du Festival des huîtres de Maisonnette Inc. aura lieu lundi 8 mai à 18h30, en bas de la salle paroissiale de Maisonnette.



Bienvenue à tous !

---

### JASSETTE ET GALETTE SPÉCIALE

Il y aura une jasette et galette spéciale le 21 mai prochain. Celui-ci sera en compagnie des pompiers volontaires de Maisonnette. Ceux-ci vous informeront sur les matériaux importants à avoir lors de situation d'urgence et vous donneront plusieurs conseils. Entres autres, les dangers du monoxyde de carbone et du propane dans les résidences.

Bienvenus à tous !



---

### CHIENS

Suite à plusieurs plaintes reçues concernant les chiens dans le village. Le conseil municipal aimerait vous faire un rappel de l'arrêté #22 articles 7 alinéa a),d),e) et f). Nous demandons à tout propriétaire de chien de bien vouloir se conformer aux règlements.

*Art. 7 (1) Nul propriétaire ne doit*



*a) Laisser errer son chien;*

*d) Refuser ou négliger de veiller à ce que son chien porte un collier en tout temps, sauf lorsqu'il se trouve dans le chenil ou à l'intérieur de sa résidence;*

*e) Laisser son chien pourchasser ou poursuivre les piétons ou les véhicules à moteur; ni*

*f) Laisser son chien aboyer continuellement de manière à déranger le public.*

## BONNE SAISON ESTIVALE À TOUS !